



**BMCI**  
GROUPE BNP PARIBAS

## Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie

### NOTE RELATIVE AU PROGRAMME D'EMISSION DE CERTIFICATS DE DEPOTS

|                                                     |                           |
|-----------------------------------------------------|---------------------------|
| <b>Date de la mise en place du programme</b>        | <b>Août 1999</b>          |
| <b>Date de la dernière mise à jour du programme</b> | <b>Octobre 2019</b>       |
| <b>Plafond du programme de :</b>                    | <b>14 000 000 000 MAD</b> |
| Certificats de Dépôts Standards                     | 12 000 000 000 MAD        |
| Certificats de Dépôts Structurés                    | 2 000 000 000 MAD         |

| <b>ORGANISME CONSEIL ET COORDINATEUR<br/>GLOBAL</b>                                 | <b>ORGANISME CHARGE DU PLACEMENT</b>                                                                                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  <b>BMCI</b><br>GROUPE BNP PARIBAS |

#### Enregistrement de l'Autorité Marocaine des Marchés des Capitaux (AMMC)

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC prise en application de l'article 18 de la loi n° 35-94 relative à certains titres de créances négociables, la présente note porte sur le programme d'émission de Certificats de Dépôts par BMCI.

La présente note, enregistrée par l'AMMC en date du 23/09/2025 sous la référence EN/EM/019/2025 ne constitue qu'une partie du dossier d'information relatif au programme. Elle est complétée par un document de référence qui doit être mis à jour annuellement.

En cas de changement des caractéristiques du programme d'émission, la présente note doit faire l'objet d'une mise à jour. Les investisseurs potentiels devront s'assurer de disposer de la dernière mise à jour de la présente note.

## Sommaire

|                   |                                                                      |           |
|-------------------|----------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>PARTIE I.</b>  | <b>ATTESTATIONS ET COORDONNEES .....</b>                             | <b>6</b>  |
| I.                | LE PRESIDENT DU DIRECTOIRE .....                                     | 7         |
| II.               | LE CONSEILLER FINANCIER .....                                        | 8         |
| III.              | LE CONSEILLER JURIDIQUE .....                                        | 9         |
| <b>PARTIE II.</b> | <b>PRESENTATION DE L'OPERATION.....</b>                              | <b>10</b> |
| I.                | CADRE DE L'OPERATION .....                                           | 11        |
| II.               | INVESTISSEURS VISES PAR LE PROGRAMME.....                            | 12        |
| III.              | CARACTERISTIQUES DU PROGRAMME.....                                   | 12        |
| IV.               | CARACTERISTIQUES DES TITRES A EMETTRE .....                          | 12        |
| V.                | DEROULEMENT DES EMISSIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'EMISSION..... | 16        |
| VI.               | FACTEURS DE RISQUES.....                                             | 18        |
| VII.              | BULLETIN DE SOUSCRIPTION.....                                        | 19        |

## Abréviations

---

|              |                                                          |
|--------------|----------------------------------------------------------|
| <b>AGO</b>   | : Assemblée Générale Ordinaire                           |
| <b>ALM</b>   | : Asset Liability Management                             |
| <b>ALCO</b>  | : Asset Liability Committee                              |
| <b>AMMC</b>  | : Autorité Marocaine du Marché des Capitaux              |
| <b>BAM</b>   | : Bank Al Maghrib                                        |
| <b>BMCI</b>  | : Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie       |
| <b>BDT</b>   | : Bons de Trésor                                         |
| <b>BNP</b>   | : Banque Nationale de Paris                              |
| <b>CD</b>    | : Certificats de Dépôts                                  |
| <b>IRB</b>   | : International Retail Banking                           |
| <b>MAD</b>   | : Dirhams                                                |
| <b>MMAD</b>  | : Millions de Dirhams                                    |
| <b>OPCVM</b> | : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières |
| <b>SICAV</b> | : Société d'Investissement à Capital Variable            |
| <b>TVA</b>   | : Taxe sur la Valeur Ajoutée                             |
| <b>USD</b>   | : Dollar américain                                       |

---

## Définitions

---

|                                       |   |                                                                                                                                                                                                                                                  |
|---------------------------------------|---|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Certificat de Dépôt Standards</b>  | : | Titres de créance négociables émis par les établissements de crédits, dont les modalités de rémunération sont définies à la souscription du Certificat de Dépôt en fonction de sa durée. . Les intérêts sont perçus à l'échéance.                |
| <b>Certificat de Dépôt Structurés</b> | : | Titres de créance négociables émis par les établissements de crédits, dont les modalités de rémunération dépendent d'un taux défini à la souscription du Certificat de Dépôt en fonction de sa durée en plus de la performance d'un sous-jacent. |
| <b>Emetteur / Société</b>             | : | Fait référence à BMCI                                                                                                                                                                                                                            |

---

## Avertissement

La validation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des informations présentées. Elle a été attribuée après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective du programme d'émission de TCN.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'un investissement en instruments financiers comporte des risques.

L'AMMC ne se prononce pas sur l'opportunité du programme d'émission de TCN, ni sur la qualité de la situation de l'émetteur. La validation de l'AMMC ne constitue pas une garantie contre les risques associés à l'émetteur ou aux titres proposés.

Le présent programme ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la participation à ce type d'opérations.

Les investisseurs potentiels sont invités à s'informer et à respecter la réglementation dont ils dépendent en matière de participation à ce type d'opération.

L'organisme placeur ne proposera les instruments financiers objet du présent programme qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans tout pays où il fera une telle offre.

Ni l'AMMC ni Red Med Corporate Finance n'encourent aucune responsabilité du fait du non-respect de ces lois ou règlements par l'organisme placeur.

## **PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES**

## I. Le Président du Directoire

### Identité

|                                |                                                                              |
|--------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|
| Dénomination ou raison sociale | BMCI                                                                         |
| Représentant légal             | Hicham SEFFA                                                                 |
| Fonction                       | Président du Directoire                                                      |
| Adresse                        | 26, Place des Nations Unies. Casablanca                                      |
| Adresse électronique           | <a href="mailto:hicham.seffa@bnpparibas.com">hicham.seffa@bnpparibas.com</a> |
| Numéro de téléphone            | 05 22 46 11 59                                                               |
| Numéro de fax                  | 05 22 22 46 04                                                               |

### Attestation

#### **Objet : Programme de Certificats de Dépôts de la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie « BMCI »**

Le Président du Directoire atteste qu'il assume la responsabilité des informations contenues dans la présente note relative au programme d'émission de Certificats de Dépôts par BMCI.

Il atteste que lesdites informations sont conformes à la réalité, et que la présente note comprend toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur les droits attachés aux titres à émettre dans le cadre du programme précité. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

**Hicham SEFFA**  
*Président du Directoire*  
BMCI

## II. Le Conseiller Financier

### Identité

|                                       |                                                                                                                  |
|---------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Dénomination ou raison sociale</b> | Red Med Corporate Finance                                                                                        |
| <b>Représentant légal</b>             | M. Amine Alami Mesmoudi                                                                                          |
| <b>Fonction</b>                       | Directeur Général                                                                                                |
| <b>Adresse</b>                        | 57 Avenue Mehdi Ben Barka, Souissi Rabat                                                                         |
| <b>Adresse électronique</b>           | <a href="mailto:r.oumzil@redmedcapital.com">r.oumzil@redmedcapital.com</a> (Secrétariat général de la Direction) |
| <b>Numéro de téléphone</b>            | 05.37.63.20.46/44                                                                                                |
| <b>Numéro de fax</b>                  | 05.37.63.98.15                                                                                                   |

### Attestation

#### **Objet : Programme de Certificats de Dépôts de la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie « BMCI »**

La présente note a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité. Elle fait partie du dossier d'information relatif au programme d'émission de Certificats de Dépôts par BMCI.

Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient et de leur pertinence au regard du programme précité.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse des documents juridiques et de l'environnement économique de la BMCI.

Le contenu de cette note a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- Les commentaires et analyses fournis par les dirigeants de la BMCI et recueillis par nos soins lors de la procédure de due diligence effectuée auprès de ceux-ci ;
- Les procès-verbaux des réunions du Directoire, du Conseil de Surveillance, des AGO et des AGE tenus durant les exercices 2022, 2023, 2024 et de l'exercice en cours jusqu'à la date d'enregistrement de la note relative programme des Certificats de Dépôts.

A notre connaissance, elle contient toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur les droits attachés aux titres proposés dans le cadre du programme d'émission. Elle ne comporte pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Il n'existe aucune relation financière ni commerciale entre Red Med Corporate Finance et la BMCI hormis le mandat de conseil qui les lie.

**Amine ALAMI MESMOUDI**  
*Directeur Général*  
RedMed Corporate Finance



### III. Le Conseiller Juridique

#### Identité

|                                       |                                                        |
|---------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| <b>Dénomination ou raison sociale</b> | Bassamat & Laraqui SCPA                                |
| <b>Représentant légal</b>             | Fassi-Fihri Bassamat Ettoughour & Laraqui Hossini Asma |
| <b>Fonction</b>                       | Avocate Associée                                       |
| <b>Adresse</b>                        | 30, Mohamed Ben Brahim Al Mourrakouchi, Casablanca     |
| <b>Adresse électronique</b>           | contact@cabinetbassamat.com                            |
| <b>Numéro de téléphone</b>            | 05.22.49.68.50                                         |

#### Attestation

**Objet : Programme de Certificats de Dépôts de la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie « BMCI »**

Le programme d'émission de Certificats de Dépôts, objet de la présente note est conforme aux dispositions statutaires de BMCI et à la législation marocaine.

**Fassi-Fihri Bassamat Ettoughour**  
Avocate Associée

## **PARTIE II. PRESENTATION DE L'OPERATION**

## I. Cadre de l'Opération

L'émission des Certificats de Dépôts (CD) a été autorisée par le Conseil d'Administration de la BMCI tenu en date du 25 février 1999. Elle s'inscrit dans la lignée du développement de la Banque après l'achèvement de sa phase de restructuration, et entend financer une partie des besoins de la Banque dans le cadre général de ce plan d'entreprise.

Conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi 35-94 du 26 janvier 1995, relative à certains titres de créances négociables, telle que modifiée et complétée par la loi n°33-06 du 20 octobre 2008, BMCI a établi avec son conseiller financier, la présente note relative à son programme d'émission de Certificats de Dépôts.

En application de l'article 17 de ladite loi, et tant que les CD sont en circulation, le dossier d'informations fera l'objet d'une mise à jour annuelle dans un délai de 45 jours après la tenue de l'AGO des actionnaires statuant sur les comptes du dernier exercice.

Toutefois, des mises à jour occasionnelles pourront intervenir en cas de modification relative au plafond de l'encours des titres émis dans le cadre du présent programme ou de tout événement nouveau susceptible d'avoir une incidence sur l'évolution des cours des titres ou sur la bonne fin du programme d'émission.

Le tableau ci-dessous reprend l'évolution du plafond du programme des émissions de CD de la BMCI depuis 1999 :

| Année / MMAD   | Ancien plafond | Nouveau Plafond |
|----------------|----------------|-----------------|
| Août 1999      | -              | 700             |
| Janvier 2006   | 700            | 1 450           |
| Juin 2006      | 1 450          | 3 500           |
| Mai 2007       | 3 500          | 5 000           |
| Mai 2008       | 5 000          | 7 500           |
| Septembre 2008 | 7 500          | 10 000          |
| Juillet 2009   | 10 000         | 12 000          |
| Mars 2025      | 12 000         | 14 000          |

Source : BMCI

Par ailleurs, dans le cadre de son programme, la BMCI émet des Certificats de Dépôts fournissant une rémunération à taux fixe ou à taux révisable, conformément à l'article 9 de la loi n° 35-94 relative à certains titres de créances négociables qui stipule que : « les titres de créances négociables dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an doivent avoir un taux de rémunération fixe, ceux dont la durée initiale est supérieure à un an peuvent avoir une rémunération fixe ou révisable. La révision du taux de rémunération à la date anniversaire de l'émission s'effectue en application de dispositions librement convenues entre les parties ».

Outre les CD standards à taux fixe ou révisable, BMCI émet également des CD structurés dont la rémunération est indexée sur la performance d'un ou plusieurs sous-jacents (Change, Actions, Matières premières, Taux etc.).

La BMCI établit un document détaillant les modalités de l'émission et contenant les éléments d'information prévus par la circulaire 03-19 de l'AMMC. Ledit document doit être mis à la disposition des investisseurs préalablement à l'ouverture de la période de souscription. Lorsque l'émission porte sur des Certificats de Dépôts structurés, ledit document est publié sur le site internet de la BMCI et transmis à l'AMMC au moins 5 jours ouvrés avant la date de début la période de souscription.

Afin de gérer les risques induits, la BMCI, conformément à la Directive BAM n°46/G/2007, se couvrira sur les marchés internationaux, par l'achat de produits dérivés et plus particulièrement d'options.

A noter que c'est le Comité ALCO de la BMCI qui, lors de ses réunions trimestrielles, apprécie et décide de l'étendue du programme des émissions de CD, et fixe le cas échéant, un nouveau plafond. Ce comité est composé des personnes suivantes :

- Le Président du Directoire ;
- Le Directeur Financier ;
- Le Directeur des Risques ;
- Et, le Responsable de l'ALM Trésorerie et des activités de Marchés.

Les autres personnes habituellement invitées au comité ALCO sont :

- Les membres du Directoire ;
- Le Responsable de la Conformité ;
- Les responsables des lignes Métiers ;
- Le Responsable des Risques de Marchés ;
- Et les représentants IRB.

### I.1. Objectifs de l'opération

Les besoins de BMCI sont estimés globalement à 14 Milliards de Dirhams, et correspondent à la couverture de l'encours actuel et aux besoins du groupe BMCI liés à l'activité prévisionnelle.

## II. Investisseurs visés par le programme

La souscription est ouverte à toute personne physique ou morale, résidente ou non résidente de nationalité marocaine ou étrangère. Par ailleurs, la BMCI se réserve le droit de limiter la souscription primaire à certains investisseurs avant chaque émission. Cette limitation sera communiquée à travers de document établi par la BMCI avant chaque émission.

## III. Caractéristiques du programme

Suite au Comité ALCO tenu le 19 février 2025, la BMCI a augmenté le plafond du programme des émissions de Certificats de Dépôts à 14 Milliards de Dirhams. Ce plafond se répartit comme suit :

- 12 Milliards de Dirhams au titre des émissions de Certificats de Dépôts standards ;
- 2 Milliard de Dirhams au titre des émissions de Certificats de Dépôts structurés.

## IV. Caractéristiques des titres à émettre

### IV.1. Certificats de Dépôts standards

#### IV.1.1. Caractéristiques

|                              |                                                                                                                                     |
|------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nature des titres            | Certificats de Dépôts                                                                                                               |
| Forme juridique              | Au porteur, entièrement dématérialisé par inscription en compte auprès des affiliés habilités et admis aux opérations de Maroclear. |
| Maturité                     | 10 jours à 7 ans                                                                                                                    |
| Valeur nominale              | 100 000 DH                                                                                                                          |
| Encours maximum (en chiffre) | 12 Milliards de DH                                                                                                                  |
| Encours maximum (en nombre)  | 120 000 certificats                                                                                                                 |

|                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|-----------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Taux facial</b>                | Fixé au moment de la souscription                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Période de souscription</b>    | A tout moment, en fonction des besoins de la banque. La période de souscription peut être clôturée par anticipation dès que le plafond de l'émission est atteint.                                                                                                                                                                                             |
| <b>Jouissance des titres</b>      | Date de règlement/livraison.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Mode de rémunération</b>       | Les Certificats de Dépôts dont la durée initiale est :<br>- inférieure ou égale à un an ont une rémunération fixe. Les intérêts peuvent être précomptés ou post comptés ;<br>- supérieure à un an, la rémunération peut être fixe ou révisable. Les intérêts sont post comptés et sont payables annuellement à la date anniversaire de la date de jouissance. |
| <b>Remboursement du principal</b> | In fine                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Remboursement anticipé</b>     | Les Certificats de Dépôts ne peuvent être remboursés par anticipation, sauf autorisation exceptionnelle donnée par Bank Al-Maghrib après accord des parties. Cette autorisation ne peut être accordée que si les détenteurs de ces titres connaissent des difficultés financières de nature à entraîner une cessation de paiement.                            |
| <b>Rachat des titres</b>          | La BMCI ne peut racheter ses Certificats de Dépôts qu'à concurrence de 20% de l'encours des titres émis.                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Rang de la créance</b>         | Les Certificats de Dépôts constituent des engagements chirographaires non subordonnés et non assortis de sûretés de BMCI. Ils viennent au même rang entre eux et au même rang que les autres dettes chirographaires présentes ou futures de BMCI.                                                                                                             |
| <b>Négociabilité</b>              | Librement négociables de gré à gré.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Garantie de liquidité</b>      | La BMCI s'engage à garantir la liquidité de ses CD émis à hauteur de 5 millions de DH par jour à l'achat et à la vente pour son propre compte et ce dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur.                                                                                                                                    |
| <b>Garantie de remboursement</b>  | Aucune                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Notation</b>                   | Ces titres ne font l'objet d'aucune notation.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Clauses d'assimilation</b>     | Les CD émis par la BMCI ne font l'objet d'aucune assimilation.                                                                                                                                                                                                                                                                                                |

## IV.2.Certificats de Dépôts structurés

Toutes les caractéristiques définitives de chaque émission de Certificats de Dépôts structurés seront détaillées dans le document prévu par la circulaire 03-19 de l'AMMC qui sera mis à la disposition des investisseurs et sur le site internet de BMCI au plus tard 5 jours ouvrés avant l'ouverture de la période de souscription.

### IV.2.1.Caractéristiques

|                          |                                                                                                                                     |
|--------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Nature des titres</b> | Certificats de Dépôts à Taux Révisable                                                                                              |
| <b>Forme juridique</b>   | Au porteur, entièrement dématérialisé par inscription en compte auprès des affiliés habilités et admis aux opérations de Maroclear. |
| <b>Maturité</b>          | 2 à 7 ans                                                                                                                           |
| <b>Valeur nominale</b>   | 100 000 DH                                                                                                                          |

|                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Encours maximum (en chiffre)</b> | 2 Milliard de Dirhams                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Encours maximum (en nombre)</b>  | 20 000 Certificats                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Période de souscription</b>      | A tout moment, en fonction des besoins de la banque. La période de souscription peut être clôturée par anticipation dès que le plafond de l'émission est atteint.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Jouissance des titres</b>        | Date de règlement/livraison                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Mode de rémunération</b>         | Rémunération révisable. Les intérêts sont post comptés et sont payables annuellement à la date anniversaire de la date de jouissance ou le 1 <sup>er</sup> jour ouvré suivant celle-ci si elle n'est pas à jour ouvré.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Mode de calcul</b>               | La formule de calcul du taux d'intérêt est indexée à la performance d'un sous-jacent autorisé par l'AMMC et définie préalablement à l'émission. Le sous-jacent, les modalités de rémunération (cours de référence du sous-jacent retenu, date et heure de valeur retenue, moyenne, cours de devises etc.) et l'agent de calcul seront détaillés dans le document qui sera établi à chaque émission.<br>Le cas échéant, les modalités de traitement des cas de disparitions du sous-jacent des CD structurés à émettre seront également détaillées dans le document précité. |
| <b>Remboursement du principal</b>   | In fine, à la valeur nominale.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Remboursement anticipé</b>       | Les Certificats de Dépôts ne peuvent être remboursés par anticipation, sauf autorisation exceptionnelle donnée par Bank Al-Maghrib après accord des parties. Cette autorisation ne peut être accordée que si les détenteurs de ces titres connaissent des difficultés financières de nature à entraîner une cessation de paiement.                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Rachat des titres</b>            | La BMCI ne peut racheter ses Certificats de Dépôt qu'à concurrence de 20% de l'encours des titres émis.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Rang de la créance</b>           | Les Certificats de Dépôts constituent des engagements chirographaires non subordonnés et non assortis de sûretés de BMCI. Ils viennent au même rang entre eux et au même rang que les autres dettes chirographaires présentes ou futures de la BMCI.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Négociabilité</b>                | Librement négociables de gré à gré                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Garantie de liquidité</b>        | La BMCI s'engage à garantir la liquidité des CD BMCI émis à hauteur de 5 millions de DH par jour à l'achat et à la vente pour son propre compte et ce dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Garantie de remboursement</b>    | Aucune                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Notation</b>                     | Ces titres ne font l'objet d'aucune notation.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |

#### IV.2.2.Exemple d'un Certificat de Dépôt BMCI Structuré

|                                            |                                                                                                                                                                                                                              |
|--------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Forme juridique                            | Certificat de Dépôt au porteur                                                                                                                                                                                               |
| Remboursement                              | In fine, au pair                                                                                                                                                                                                             |
| Emetteur                                   | BMCI                                                                                                                                                                                                                         |
| Agent de Calcul                            | BMCI                                                                                                                                                                                                                         |
| Montant Nominal Total de l'Emission        | 10 000 000 MAD                                                                                                                                                                                                               |
| Valeur Nominale                            | 100 000 MAD                                                                                                                                                                                                                  |
| Nombre de titres à émettre                 | 100 titres                                                                                                                                                                                                                   |
| Devise                                     | MAD                                                                                                                                                                                                                          |
| Capital Investi                            | Le Capital Investi correspond à la Valeur Nominale d'un Certificat multipliée par le nombre de Certificats                                                                                                                   |
| Maturité                                   | 2 ans                                                                                                                                                                                                                        |
| Sous-jacent                                | XAU/USD (Cours de l'Or libellé en US Dollars)<br>Code Bloomberg : XAUUSD Currency<br>Code Reuters : XAU                                                                                                                      |
| Période de Souscription                    | Du 27/06/2018 au 18/07/2018                                                                                                                                                                                                  |
| Prix d'Emission                            | 100%                                                                                                                                                                                                                         |
| Date de Jouissance                         | 24/07/2018                                                                                                                                                                                                                   |
| Date de Constatation Initiale              | 19/07/2018                                                                                                                                                                                                                   |
| Date de Constatation Finale                | 19/07/2019                                                                                                                                                                                                                   |
| Date d'Echéance                            | 24/07/2020                                                                                                                                                                                                                   |
| Taux du 1er Coupon                         | <b>0.10%</b>                                                                                                                                                                                                                 |
| Date de Paiement du 1er Coupon             | 24/07/2019                                                                                                                                                                                                                   |
| Taux du 2ème Coupon                        | Si $Gold_{Final} \geq 104\% \times Gold_{Initial}$ alors le Taux sera de <b>11%</b><br>Si $Gold_{Final} < 104\% \times Gold_{Initial}$ alors le Taux sera de <b>0%</b>                                                       |
| $GOLD_{Initial}$                           | Cours Fixing GOLD PM 15h London Time du XAU/USD à la Date de Constatation Initiale le 19/07/18                                                                                                                               |
| $GOLD_{Final}$                             | Cours Fixing GOLD PM 15h London Time du XAU/USD à la Date de Constatation Finale le 19/07/19                                                                                                                                 |
| Cours Fixing                               | Les Cours Fixings de l'Or sont publiés par la London Bullion Market Association <a href="http://www.lbma.org.uk">http://www.lbma.org.uk</a> et disponibles sur la page Bloomberg GOLDLNPM.                                   |
| Date de Paiement du 2ème Coupon            | 24/07/2020                                                                                                                                                                                                                   |
| Droit Applicable                           | Droit Marocain                                                                                                                                                                                                               |
| Condition de liquidité (Marché Secondaire) | La BMCI s'engage à garantir la liquidité des CD BMCI émis à hauteur de 5 millions de DH par jour à l'achat et à la vente pour son propre compte et ce dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur. |

## V. Déroulement des émissions dans le cadre du programme d'émission

### V.1. Syndicat de placement et intermédiaires financiers

| Intermédiaire Financier                                           | Nom                      | Adresse                                  |
|-------------------------------------------------------------------|--------------------------|------------------------------------------|
| <b>Conseiller financier et coordinateur global de l'opération</b> | RedMed Corporate Finance | 57 Avenue Mehdi Ben Barka, Souissi Rabat |
| <b>Organisme centralisateur en charge du placement</b>            | BMCI                     | 26, Place des Nations Unies – 20000      |
| <b>Organisme chargé du service financier des titres</b>           |                          | Casablanca                               |

### V.2. Modalités de souscription

Le placement initial est réalisé exclusivement auprès de BMCI, seul organisme en charge du placement.

A chaque fois que BMCI manifestera un besoin de trésorerie, BMCI procédera à l'ouverture de la période de souscription au moins trois jours avant la date de jouissance. Les investisseurs potentiels seront informés directement par courrier électronique. L'émetteur établira avant chaque émission, un document relatif à l'émission. Ledit document doit être mis à la disposition des investisseurs préalablement à l'ouverture de la période de souscription. Lorsque l'émission porte sur des Certificats de Dépôts structurés, ledit document est publié sur le site internet de BMCI.

Les souscriptions seront réalisées à l'aide de bulletins de souscription ferme et irrévocable, selon le modèle joint en annexe.

Toutes les souscriptions se feront en numéraire :

- Les souscriptions pour le compte d'incapables majeurs et d'enfants mineurs dont l'âge est inférieur à 18 ans sont autorisées à condition d'être effectuées par le père, la mère, le tuteur ou le représentant légal de l'enfant mineur ou de l'incapable majeur, et sous réserve des dispositions légales en vigueur. La BMCI est tenue d'obtenir une copie de la page du livret de famille faisant ressortir la date de naissance de l'enfant mineur ou d'obtenir un justificatif pour l'incapable majeur et de le joindre au bulletin de souscription. En ce cas, les mouvements sont portés soit sur un compte ouvert au nom de l'enfant mineur ou de l'incapable majeur, soit sur le compte titres ou espèces ouvert au nom du père, de la mère, du tuteur ou du représentant légal.
- Les souscriptions pour le compte de tiers sont autorisées, sous réserve de la présentation par le souscripteur d'une procuration valide dûment signée et légalisée par son mandant. La BMCI est tenue d'obtenir une copie de ladite procuration et de la joindre au bulletin de souscription. La procuration doit prévoir une stipulation expresse concernant la vente et l'achat des valeurs mobilières et doit être signée, légalisée et faire mention du numéro de compte titres et espèces dans lequel seront déposés les titres. Les titres souscrits doivent, en outre, se référer à un compte titres au nom de la tierce personne concernée, lequel ne peut être mouvementé que par cette dernière, sauf existence d'une procuration. Il est à noter que l'ouverture d'un compte doit se faire en la présence de son titulaire selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur, la procuration pour souscription ne peut en aucun cas permettre l'ouverture d'un compte ;
- Dans le cas d'un mandat de gestion de portefeuille, le gestionnaire ne peut souscrire pour le compte du client dont il gère le portefeuille qu'en présentant une procuration dûment signée et légalisée par son mandat, ou le mandat de gestion si celui-ci prévoit une disposition expresse en ce sens. Les sociétés de gestion sont dispensées de présenter ces justificatifs pour les OPCVM qu'elles gèrent.
- Tout bulletin doit être signé par le souscripteur ou son mandataire et horodaté par l'organisme chargé du placement. La BMCI doit s'assurer, préalablement à l'acceptation d'une souscription, que le souscripteur a la capacité financière d'honorer ses engagements. Cette dernière déterminera librement les modalités de la garantie financière demandée aux souscripteurs qui peut être un dépôt en espèces, en titres, une caution ;



- Les investisseurs peuvent effectuer un ou plusieurs ordres auprès de la BMCI en spécifiant le nombre de titres et le montant. Les ordres sont cumulatifs. L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que tous les ordres peuvent être satisfaits totalement ou partiellement en fonction de la disponibilité des titres ;
- Les ordres de souscriptions sont irrévocables après la clôture de la période de souscription.
- Tous les ordres de souscription, ne respectant pas les conditions ci-dessus, seront frappés de nullité.

BMCI doit s'assurer de l'appartenance du souscripteur à l'une des catégories présentées ci-dessous. A cet effet, elle doit obtenir copie du document qui l'atteste et le joindre au bulletin de souscription. BMCI doit en outre s'assurer que le représentant bénéficie de la capacité à agir soit en sa qualité de représentant légal, soit au titre d'un mandat dont il bénéficie.

| Catégorie                                                                          | Document à joindre                                                                                                                                                                                               |
|------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Associations                                                                       | Photocopie des statuts et du récépissé du dépôt de dossier                                                                                                                                                       |
| Enfants mineurs                                                                    | Photocopie de la page du livret de famille attestant de la date de naissance de l'enfant                                                                                                                         |
| Incapable majeur                                                                   | Justificatif légal valable.                                                                                                                                                                                      |
| OPCVM de droit marocain                                                            | Photocopie de la décision d'agrément. Pour les FCP, le numéro du certificat de dépôt au greffe du tribunal, et pour les SICAV, le modèle des inscriptions au RC et le certificat de dépôt au greffe du tribunal. |
| Investisseurs qualifiés nationaux hors OPCVM                                       | Photocopie du registre de commerce comprenant l'objet social faisant apparaître leur appartenance à cette catégorie.                                                                                             |
| Personnes morales étrangères                                                       | Modèle des inscriptions au registre de commerce ou équivalent                                                                                                                                                    |
| Personnes morales marocaines                                                       | Modèle des inscriptions au registre de commerce                                                                                                                                                                  |
| Personnes physiques non résidentes et non marocaines                               | Photocopie des pages du passeport contenant l'identité de la personne ainsi que les dates d'émission et d'échéance du document                                                                                   |
| Personnes physiques résidentes et non marocaines                                   | Photocopie de la carte de résident                                                                                                                                                                               |
| Personnes physiques résidentes marocaines et ressortissants marocains à l'étranger | Photocopie de la carte d'identité nationale                                                                                                                                                                      |

### V.3. Modalités de traitement des ordres

Tout au long de la période de souscription, la BMCI devra établir quotidiennement l'état récapitulatif et consolidé, des souscriptions qu'elle aura reçues.

Il sera procédé quotidiennement à :

- l'annulation des demandes qui ne respectent pas les conditions et les modalités de souscription susmentionnées ;
- la consolidation de l'ensemble des demandes de souscription recevables, c'est-à-dire, toutes les demandes de souscription autres que celles frappées de nullité ; et
- l'allocation selon la méthode de prorata selon la règle suivante :
  - Les demandes recevables seront servies quotidiennement jusqu'à ce que le plafond de l'émission soit atteint. Dans le cas où le nombre des Certificats de Dépôts demandé serait supérieur au nombre de titres disponibles, l'allocation se fera au prorata, sur la base d'un taux d'allocation. Ce taux sera déterminé par le rapport : « Quantité offerte / Quantité demandée ».
  - Si le nombre de titres à répartir, en fonction de la règle du prorata déterminée ci-dessus, n'est pas un nombre entier, il sera arrondi à l'unité inférieure, et les rompus seront alloués par palier d'un certificat de dépôt par souscripteur prioritairement aux plus fortes demandes.

#### **V.4. Modalités de règlement/livraison des titres**

Les titres sont inscrits aux noms des souscripteurs le jour du règlement/livraison et sont payables au comptant en un seul versement. Le règlement livraison entre l'émetteur et les souscripteurs interviendra dans le cadre de la filière de gré à gré offerte par la plateforme Maroclear et se fera à la date de jouissance.

#### **V.5. Modalités d'information de l'AMMC**

BMCI transmet à l'AMMC les résultats de l'émission (nombre de titres émis, montant souscrits et alloués par type d'investisseur etc.) dans les 7 jours suivant sa réalisation.

### **VI. Facteurs de risques liés à l'investissement dans les titres offerts**

Tout investisseur peut être confronté au risque de voir le capital investi évoluer à la hausse comme à la baisse, sous l'influence de facteurs internes ou externes à l'émetteur.

#### **VI.1. Risque de taux**

L'investisseur est soumis au risque de taux lié aux évolutions des taux d'intérêt et pouvant entraîner une variation de la valeur des titres détenus.

#### **VI.2. Risque de défaut**

Les présents titres sont des titres de créances non assorties de garanties de remboursement. Ainsi, tout investisseur est soumis au risque de non remboursement en cas de défaut de BMCI.

#### **VI.3. Risque de liquidité**

Les souscripteurs aux CD BMCI peuvent être soumis à un risque de liquidité du titre sur le marché secondaire de la dette privée. En effet, dépendamment des conditions du marché (liquidité, évolution de la courbe des taux, etc.), la liquidité des CD BMCI peut se trouver momentanément affectée.

Pour pallier à ce risque, BMCI s'engage à garantir la liquidité de ses CD à hauteur de 5 millions de DH par jour à l'achat et à la vente pour son propre compte et ce dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

#### **VI.4. Risque lié au sous-jacent des CD structurés**

Tout investissement dans les CD structurés indexés sur la performance d'un sous-jacent, par référence à une matière première, actions, devises ou tout autre formule, entraîne des risques spécifiques qui varient selon le sous-jacent retenu et le montage adopté.

## VII. Bulletin De Souscription

### Bulletin de Souscription ferme et irrévocable Certificats de Dépôts BMCI

Date .....

Nom Prénom / Raison sociale\* : ..... Date de naissance : .....  
 Nom et Prénom du ou des signataire(s)\* : .....  
 Fonction du ou des signataire(s)\* : .....  
 Adresse : .....  
 Siège social\* : ..... Tel/Fax : .....  
 Pièce d'identité / Nature de la pièce : .....  
 N° Document / Nature du Document \* : .....  
 Nationalité : .....  
 Numéro du compte titres : ..... Numéro du compte espèces : .....  
 Teneur de compte : ..... Mode de paiement : .....

\* Si personne morale

Je soussigné, donne ordre à la BMCI de procéder au débit<sup>1</sup> de mon compte du montant alloué pour la présente souscription :

➤ **Plafond du programme** : 14 000 000 000 MAD

➤ **Montant de l'émission** : .....

➤ **Valeur Nominale** : 100.000 MAD

➤ **Forme** : Au porteur

➤ **Nature des titres demandés / Nombre des titres demandés** : ..... **Nombre** : .....

➤ **Nombre de titres demandés** : .....

➤ **Date d'émission** : .....

➤ **Date de Jouissance** : .....

➤ **Date d'échéance** : .....

➤ **Taux facial** : .....

➤ **Commissions\*\*** :

➤ Règlement/Livraison :

➤ Placement :

➤ **Remboursement du principal** : in fine

➤ **Païement des intérêts** : : .....

➤ **Période de souscription** : .....

➤ **Nombre de certificat de dépôt à souscrire** : .....certificats

➤ **Montant de la souscription (chiffres et lettres)** : .....dirhams

\*\* Tva applicable 10%

#### Identification du souscripteur :

|                                                                                    |  |
|------------------------------------------------------------------------------------|--|
| OPCVM de droit marocain                                                            |  |
| Investisseurs qualifiés nationaux hors OPCVM                                       |  |
| Personnes physiques non résidentes et non marocaines                               |  |
| Personnes physiques résidentes et non marocaines                                   |  |
| Personnes physiques résidentes marocaines et ressortissants marocains à l'étranger |  |

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Associations                 |  |
| Enfants mineurs              |  |
| Personnes morales étrangères |  |
| Personnes morales marocaines |  |

Conformément aux modalités de souscription retenues nous souscrivons sous la forme d'un engagement ferme et irrévocable à l'émission des Certificats de Dépôts de BMCI à hauteur du montant ci-dessus. Nous autorisons notre teneur de compte à débiter de notre compte la valeur des titres qui sera allouée. Nous déclarons avoir pris connaissance et accepté les modalités contenues dans le document propre à l'émission dont la date de jouissance est le .....

Signature du Client

Signature de l'agence

[A précéder de la mention

« Lu et approuvé »]

A ....., le .....

#### Avertissement de l'AMMC

L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que tout investissement en instruments financiers comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse, sous l'influence de facteurs internes ou externes à l'émetteur.  
Le souscripteur reconnaît avoir lu le dossier d'information enregistré par l'AMMC, et déclarer à l'ensemble des règles et conditions de l'offre qui y sont présentées.

<sup>1</sup> Les opérations de débit sont centralisées au niveau du Back-Office Clients (Tél. : 05 22 46 16 09 ; Fax : 05 22 29 94 03).

**NB** : La liquidité des CD est assurée, à tout moment, à hauteur de 5 millions par jour, à l'achat et à la vente, par la salle des marchés de la BMCI : 05 22 46 12 69